**Concours régional du Poney Highland**

**1 mai 2022 Porspoder**

**I Informations techniques**

1. - Tenue de l’Epreuve Elevage : tenue de ville blanche exigée sans aucun signe publicitaire ou tenue traditionnelle.
2. - Les poneys sont parfaitement toilettés et présentés dans les meilleures conditions.

**II Consignes de sécurité**

1. - Les poneys de 3 ans et plus, participant au concours d’élevage, sont présentés en licol ou filet avec mors. Seuls les mâles de 2 ans et plus sont OBLIGATOIREMENT présentés en filet avec mors.
2. - Les poulains sous la mère sont obligatoirement présentés en licol et tenus en longe.
3. - Les présentateurs doivent être âgés de plus de 8 ans.
4. - En dehors des carrières et paddocks de détente les cavaliers devront être à pied et tenir leurs poneys en main, mais surtout se déplacer en prenant toutes les précautions d’usage.
5. - Sur les carrières et paddocks de détente, le port d’une coiffure, d’un chapeau, d’une bombe attache 3 points ou casque aux dernières normes en vigueur, est obligatoire.

**III Conditions sanitaires et d’identification**

1. - Tous les poneys doivent être obligatoirement identifiés individuellement selon les dispositifs réglementaires en vigueur. **Ils doivent être munis de leur Document d’identification Original : carnet SIRE, comportant les vignettes de vaccinations contre la grippe équine** et la rage (dans les départements infectés).
2. - Les poneys ne présentent aucun signe clinique de maladie.
3. - Le signalement graphique doit être impérativement complété par la mise en place d’un transpondeur (‘’puce électronique‘’).

***Note quant à l’identification et aux vaccins***

*a) Chevaux adultes et poulains sevrés :*

*Signalement graphique et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras, ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.*

*Pour tous les chevaux de plus de 1 an, la présence du transpondeur électronique est obligatoire.*

*Vaccination grippe en cours de validité (une primo vaccination comportant deux injections séparées d’au moins 21 jours et de 91 jours au plus, puis un rappel 6 mois après et le rappel annuel tous les 12 mois maximum).*

*Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.*

*b) Poulains non sevrés :*

*Signalement sous la mère ou certificat de saillie.*

 **IV Assurance Responsabilité Civile**

1. - **Tout poney doit être assuré en responsabilité civile et une copie de cette assurance sera demandée le jour du concours.**
2. - Tous les participants s’assureront que leurs assurances personnelles notamment leur Responsabilité Civile, soient en cours de validité et couvrent bien les différents risquent auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation.
3. *- Les organisateurs (officiels et bénévoles membres ou non de l’AFPH) ne pourront être tenus pour responsables, ou même voir leur responsabilité partiellement engagée par tout incident ou accident éventuel causé par un équidé participant à cette journée.*
4. *- Les biens et effets personnels sont sous la responsabilité et la surveillance de leur propriétaire.*

NB : La licence FFE **2022** prévoit une couverture en RC dans le cadre de concours et manifestations équestres. Si vous êtes licenciés FFE, nous vous demandons de vous munir de votre licence **2021**.

**V Mesures sanitaires COVID-19**

Les mesures sanitaires contre la COVID-19 doivent suivre le protocole énoncé par le Ministère de la santé et être mises en œuvre et appliquées lors du concours.

**Le Conseil d’Administration de l’AFPH**

Attestation de la lecture et de la prise en compte du règlement du concours national du Poney Highland à compléter et à remettre sur place

le 01 mai 2022 avec une attestation de RC valide à :

L’Association Française du Poney Highland

Fait à : …………………………….. Le :……………………………….

Nom et prénom  « lu et approuvé »

Signature

****